

RÈGLEMENT RDS

5 et 6 Mars 2022

(mis à jour le 20/02/2022)

#Mesures Sanitaires

Depuis le lundi 24 janvier 2022, le Pass Vaccinal remplace le Pass Sanitaire pour le même champ d'application. Les courses, compétitions sportives professionnelles ou amateurs sont soumises à cette réglementation, le Pass Vaccinal est demandé pour obtenir son dossard, son contrôle individuel incombe à l'organisation. Il sera donc exigé pour la Ronde du Salbert si la mesure est toujours en vigueur le week-end de l'épreuve.

Des références sur le Pass Vaccinal sont données en fin de document.

Un affichage des gestes barrières sera rappelé sur l'ensemble des lieux de la manifestation.

Les inscriptions doivent se faire par internet dans la mesure du possible, mais il est également possible de s'inscrire sur place lors de la remise des dossards (un supplément de 3€ est demandé pour les inscriptions sur place comme lors des éditions précédentes).

Le dossard ne sera délivré que sur présentation d'une pièce d'identité et du Pass Sanitaire. Le port du masque sera obligatoire et du gel désinfectant mis à disposition lors de la récupération du dossard. Un sens de circulation respectant la distanciation physique, avec marquage au sol sera mis en place.

Lors de la course, un sens de circulation sera matérialisé pour chaque point de ravitaillement. L'eau ne sera servie que par les bénévoles via des jerricans alimentaires ou bouteilles. Il sera impératif d'utiliser son propre gobelet individuel lors des ravitaillements. Des bénévoles équipés de masques et de gants se chargeront de récupérer les puces dès votre arrivée.

PARCOURS

La Ronde du Salbert est une course nature organisée par Trail Belfort Marathon. Elle comporte plusieurs épreuves disputées dans la forêt du Salbert.

Afin de permettre au plus grand nombre de participer, une nouvelle épreuve est proposée cette année le samedi après-midi :

- **Montée du Salbert par la route (4.6 km et 220 D+)**

Une montée sèche par la route en contre-la-montre.

Le chronométrage se fera par les bénévoles avec un départ individuel des coureurs toutes les 30 secondes.

A partir de 16 ans (âge révolu à la date de la course).

Le dimanche matin, ont lieu les courses habituelles de la Ronde du Salbert :

- **Course des As (18 km, 750D+)**, à partir de 18 ans (âge révolu à la date de la course)

- **Petit Salbert (10 km, 400D+)**, à partir de 16 ans (âge révolu à la date de la course)

Il n'y a pas de course enfants proposée dans cette édition.

INSCRIPTIONS

Epreuves chronométrées « Course des As » et « Petit Salbert » :

- Le nombre maximum de coureurs participant à l'ensemble des deux épreuves du dimanche matin est fixé à 700.
- Les inscriptions se font en ligne sur le site « www.sporkrono.fr » jusqu'au mercredi 2 mars 2022 inclus. Les frais internet sont de 1€ par inscription.
- Il est également possible de s'inscrire sur place, lors de la remise de dossards. Un supplément de 3€ est demandé dans ce cas.
- Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Epreuve « Salbert par la route » en contre-la-montre :

- Le nombre maximum de coureurs participant l'épreuve du samedi après-midi est fixé à 100.
- De la même manière que les courses du dimanche, les inscriptions se font en ligne sur le site « www.sporkrono.fr » jusqu'au mercredi 2 mars 2022 inclus. Les frais internet sont de 1€ par inscription.
- Il est également possible de s'inscrire sur place, lors de la remise de dossards. Un supplément de 3€ est demandé dans ce cas.
- Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Documents à fournir obligatoirement pour toute inscription :

➔ Licencié :

Une photocopie de licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ne sont pas acceptées : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte).

➔ Non- licencié :

Un certificat médical (original ou photocopie) sur lequel doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course.

ATTENTION : depuis le 1er janvier 2019, la **nouvelle réglementation des manifestations de running supprime la possibilité offerte aux licenciés des fédérations de triathlon, de course d'orientation et de pentathlon moderne de prendre part aux compétitions running**. Ils doivent présenter un certificat médical comme indiqué ci-dessus.

RETRAIT des DOSSARDS et CONTRÔLES

#Mesures Sanitaires

Le dossard ne sera délivré que sur présentation d'une pièce d'identité et du Pass Vaccinal.

Pour la Montée du Salbert par la route, il s'effectuera le samedi 5 mars 2022 à partir de 13h30 jusqu'à 14h30 à la salle **La Cravanchoise, 6 rue Aristide Briand, 90300 CRAVANCHE**.

Pour le « Petit Salbert » et la « Course des As », le retrait s'organisera également dès le samedi 5 mars 2022 de 13h30 à 17h et le dimanche 6 mars 2022 à partir de 8h00 à la salle **La Cravanchoise, 6 rue Aristide Briand, 90300 CRAVANCHE**.

Le dossard devra être porté de façon lisible par tous durant l'intégralité de la compétition.

TARIFS D'INSCRIPTION

Attention une puce non restituée sera facturée 10€

Les tarifs incluent :

- Le chronométrage
- Les ravitaillements
- La présence de secouristes, de l'ambulance et du médecin
- Le lot coureur
- Le matériel nécessaire au respect du protocole sanitaire

Pour les inscriptions sur place le week-end de l'épreuve, un supplément de 3€ est demandé, comme lors des éditions précédentes.

Tarifs par course :

- Montée par la route: 5 € jusqu'au 21/02/2022 minuit puis 6€ ; 9€ sur place
- Course des AS : 13 € jusqu'au 21/02/2022 minuit puis 15€ ; 18€ sur place
- Petit Salbert : 9 € jusqu'au 21/02/2022 minuit puis 11€ ; 14€ sur place

DÉPARTS/ARRIVÉES

#Mesures Sanitaires

Montée par la route du samedi : les départs se feront un par un. La distanciation physique de 2 mètres sans masque sera à respecter.

Epreuve du Samedi 5 Mars 2022 « Salbert par la route » en contre-la-montre :

Le départ se fera depuis le parking du parcours Vita du Salbert (La Poudrière, 90300 CRAVANCHE).

Départ du premier concurrent à 15h, puis départ toutes les 30s par ordre croissant des dossards. Si le participant n'est pas présent au moment du départ, il partira en dernier. Le briefing d'avant course aura lieu à 14h45 sur l'aire de départ.

L'arrivée se situera au sommet. La redescente ne sera pas chronométrée et devra se faire en autonomie pour chacun des concurrents. Soit par la route, en respectant les concurrents qui seront en épreuve, soit par le bois.

#Mesures Sanitaires

Courses du dimanche : Port du masque obligatoire durant l'attente dans l'aire de départ et d'arrivée. Des panneaux ainsi que des bénévoles, encadreront le respect de ces mesures.

Epreuves du Dimanche 6 Mars 2022 :

Les départs seront donnés sur le parking du parcours Vita du Salbert (La Poudrière, 90300 CRAVANCHE) à :

- 9h30 pour la « **Course des As** » (18km)
- 10h15 pour le « **Petit Salbert** » (10km)

RAVITAILLEMENTS

Sur les parcours du 10km et du 18km, il n'y aura qu'1 seul point de ravitaillement commun solide et liquide **GOBELETS NON FOURNIS.**

Il sera positionné au km8 et km12.5 de la « **Course des As** » et au km6.5 du « **Petit Salbert** ».

Le ravitaillement à l'arrivée sera établi de la même manière que sur les parcours : **GOBELETS NON FOURNIS.**

ASSISTANCE MÉDICALE

Le samedi, une équipe de la protection civile sera présente. Elle assurera également la sécurité du dimanche avec en complément la présence d'un médecin et d'une ambulance.

RÉCOMPENSES

#Mesures Sanitaires

Le port du masque sera obligatoire si la cérémonie se déroule dans la salle, avec une limitation au strict minimum des accompagnants des concurrents récompensés et des bénévoles.

Tous les coureurs recevront un lot (au retrait des dossards).

Podiums :

Epreuve « Montée du Salbert par la route » :

La remise des prix est prévue le samedi 5 Mars à partir de 17h00 à la salle La Cravanchoise.

Epreuves « Course des As » et « Petit Salbert » :

La remise des prix est prévue le dimanche 6 Mars à partir de 12h00 à la salle La Cravanchoise.

ATTENTION : aucune récompense ne sera attribuée en dehors de la remise officielle des prix, quel que soit le motif de la demande.

TRANFERT DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. En cas d'impossibilité de participer à l'épreuve, la personne inscrite peut contacter l'organisateur pour proposer une personne en remplacement de son inscription (et non un simple transfert du dossard). L'organisateur procédera au remplacement d'inscription dans la mesure du possible. Aucun remplacement d'inscription ne sera accepté après la récupération du dossard.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Tout concurrent rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance, liées à leur propre licence. Il incombe aux autres participants non licenciés ou affiliés à une fédération de s'assurer personnellement.

PARKING

Un parking, **Avenue des sciences et de l'industrie à Belfort** sera mis à disposition des coureurs et accompagnateurs. Il sera également possible de stationner à la mairie de Cravanche.

Le parking de la Cravanchoise est réservé à l'organisation. Aucun stationnement ne doit gêner les riverains.

VESTIAIRES et DOUCHES

#Mesures Sanitaires

Port du masque obligatoire. Les toilettes sont équipées de lavabo, avec savon, pour permettre aux personnes de se laver les mains. Du gel désinfectant sera mis à disposition.

Il n'y a ni vestiaires ni douches disponibles.

MATERIEL

#Mesures Sanitaires

Chaque coureur devra se munir d'un masque qu'il portera dans toutes les zones indiquées.

Les bâtons ne sont pas autorisés.

Courir accompagné d'un chien est interdit.

Les épingles pour attacher les dossards ne sont pas fournies.

Chaque coureur devra se munir de son propre moyen d'hydratation : **GOBELETS NON FOURNIS**

RESPECT DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Comportement des coureurs :

En toutes circonstances, le comportement de chaque coureur doit rester exemplaire : respect, courtoisie, calme et non-violence à l'encontre des autres concurrents, de l'équipe de l'organisation ou de toute personne du public. Nous comprenons que les mesures sanitaires complexifient l'organisation. Cependant, nous demandons à chaque participant de respecter les règles qui seront affichées et qui pourront être rappelées par les bénévoles. En cas de non-respect de ces règles, le participant sera exclu de l'épreuve.

Gestion des déchets des coureurs :

Les déchets (emballages alimentaires, etc.) doivent être conservés par les coureurs ou déposés à l'endroit des points de ravitaillements mis en place par l'organisation. Tout participant jetant des déchets hors des points de collecte sera exclu de l'épreuve.

DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Tous les participants autorisent Trail Belfort Marathon et Sporkrono, les organisateurs des courses de la Ronde du Salbert, à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à communiquer des informations concernant l'épreuve et à permettre de contacter les coureurs pour des raisons liées aux courses (récupération des puces de chronométrage par exemple). En aucun cas ces données ne seront communiquées à des sociétés externes.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi sur le règlement général de protection des données (RGPD) du 5 mai 2018, tout participant peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant par mail info@sporkrono.fr.

ANNULATION des ÉPREUVES

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve si certaines conditions exceptionnelles les y obligent.

En cas d'annulation des épreuves, un remboursement partiel sera réalisé selon les dépenses déjà engagées par l'organisateur.

REFERENT COVID-19

Une cellule de veille Covid sera maintenue pendant 14 jours après les courses. En cas de déclaration des symptômes pendant cette période, le coureur se doit d'en informer le référent Covid au **06.89.71.41.29** ou par mail à : **belfort.marathon+rds covid@gmail.com**. Le référent contactera dès lors l'organisateur afin d'établir les mesures à prendre.

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement Ronde du Salbert, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Porter le masque sur la zone de départ-arrivée.
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie de coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course. Au **06.89.71.41.29** ou par mail: **belfort.marathon+rd-scovid@gmail.com**

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

CHARTRE DU BÉNÉVOLE – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que bénévole de l'évènement Ronde du Salbert, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires.

3/ Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie de coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

7/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course. Au **06.89.71.41.29** ou par mail :

belfort.marathon+rds covid@gmail.com

8/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

DOCUMENTS de RÉFÉRENCE

Pass Vaccinal

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>

Pass Vaccinal sur le site de la Préfecture de Belfort

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Sante-Solidarites-et-cohesion-sociale/COVID-19-Point-de-situation-dans-le-Territoire-de-Belfort/Mesures-pour-lutter-contre-la-propagation-du-virus-COVID-19/Le-Pass-vaccinal/Le-Pass-vaccinal-Mode-d-emploi>

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Sante-Solidarites-et-cohesion-sociale/COVID-19-Point-de-situation-dans-le-Territoire-de-Belfort/Informations-pratiques-et-consignes-sanitaires/Port-du-masque-pass-vaccinal-dispositions-par-ERP-les-mesures-en-vigueur>

Règlementation des manifestations running 2022

https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2022.pdf